

Faire front face à la crise

La crise économique et financière mondiale n'a pas épargné la CPE non plus. Le président du Conseil d'administration Kurt Baumgartner et le président du Conseil de fondation Rolf Bösch sont certains de surmonter durablement les difficultés actuelles.



PHOTOS: JOLANDA FLUBACHER DERUNGS



Rolf Bösch: «Maintenir le cap stratégique.»

Kurt Baumgartner: «Prendre des mesures appropriées.»

■ ■ La crise économique et financière a durement touché les placements de la CPE aussi. Pouvez-vous encore garantir aux assurés la sûreté des avoirs de prévoyance?

Kurt Baumgartner: Absolument. La CPE est très bien dotée par rapport à d'autres caisses. Nos placements sont bien diversifiés et répondent à d'excellents critères qualitatifs. Nous disposons par ailleurs d'une gestion professionnelle des placements. Et notre stratégie de placement est à la mesure de notre capacité à supporter les risques. Je suis donc confiant et pense que la CPE se remettra très vite de cette grave crise.

Rolf Bösch: Nous plaçons l'argent conformément à une stratégie durable définie en

fonction des engagements qui sont les nôtres vis-à-vis des assurés. Nous entendons maintenir ce cap stratégique. Je suis persuadé que nous pourrons ainsi offrir un niveau de prestations correspondant à nos assurés dans le futur.

Le degré de couverture est passé en dessous de 100% aussi bien à la CPE Caisse Pension Energie société coopérative qu'à la Fondation de prévoyance Energie. Quelle est la gravité de la situation vraiment?

Bösch: La situation est sérieuse, mais nullement dramatique. A l'heure actuelle, nos degrés de couverture avoisinent les 98%. Seul le compartiment 100 se situe à quelque 90%.

Il nous faut néanmoins agir. La fondation l'a déjà fait en renonçant temporairement à la rémunération des avoirs. Par ailleurs, la société coopérative comme la fondation étudient de près d'autres mesures envisageables. Si nous agissons rapidement, de manière flexible et opportune, nous parviendrons à bien gérer la crise.

Baumgartner: Le recul des degrés de couverture au dernier trimestre de l'année passée était de toute évidence significatif. D'environ 125% initialement, ils sont tombés à 90% environ. Aussi longtemps que nous dépasserons le seuil de 90% comme à l'heure actuelle, nous pourrons toutefois prendre des mesures appropriées sans précipitation.

Monsieur Bösch, la CPE Fondation de prévoyance Energie a donc décidé de renoncer à rémunérer les avoires de vieillesse en 2008, et provisoirement en 2009. Pour quelle raison?

Bösch: Parce qu'il s'agit d'une mesure très efficace, applicable très rapidement par ailleurs. La situation des marchés financiers était dramatique au dernier trimestre 2008. Nous devons agir rapidement. La renonciation à la rémunération pour 2009 n'est que provisoire pour l'instant. Le Conseil de fondation fixera l'intéressement définitif pour 2009 au terme de l'exercice.

L'espoir est donc permis pour 2009?

Bösch: A la fin de chaque exercice, nous devons toujours fixer la rémunération provisoire pour l'exercice suivant. Nous l'avons fait dans le contexte des turbulences dramatiques ressenties sur les marchés financiers. Si la situation vient à s'améliorer nettement fin 2009, nous en tiendrons bien entendu compte dans notre décision définitive.

Monsieur Baumgartner, la CPE Caisse Pension Energie doit prendre elle aussi des mesures d'assainissement. L'assemblée des délégués se verra notamment proposer le prélèvement de cotisations d'intérêt selon le montant du degré de couverture. N'existe-t-il pas d'autre option?

Baumgartner: Nous avons étudié différentes options avec nos experts, et réfléchissons à d'autres encore. La plupart sont toutefois moins efficaces et moins équilibrées. Les mesures que nous proposons maintenant vont améliorer sensiblement l'équilibre financier et réduire le découvert. De plus, elles sont flexibles et peuvent s'adapter à l'évolution effective du degré de couverture. Il s'agit en outre de mesures à caractère social, car les collaborateurs peuvent eux-mêmes décider

«Les cotisations que versent les entreprises et les assurés ne sont pas perdues. Elles leur reviennent sous la forme d'une couverture supérieure.»

Kurt Baumgartner

s'ils veulent cotiser immédiatement ou ultérieurement, et les employeurs contribuent à l'assainissement.

Les assurés peuvent-ils s'attendre à récupérer certains montants lorsque le degré de couverture repassera la barre des 100 %?

Baumgartner: Les cotisations que versent les entreprises et les assurés ne sont pas perdues. Elles leur reviennent sous la forme d'une couverture supérieure. Si le degré de couverture passe durablement au dessus de 130%, nous parlerons à nouveau de remises sur les cotisations et de distribution.

D'autres mesures s'imposent-elles?

Baumgartner: Cela dépend de l'évolution des marchés financiers et de l'économie réelle, ainsi que de notre degré de couverture. Nous croyons cependant que le pire est passé. D'autres revers ne sont toutefois pas exclus. Dans tous les cas, le Conseil d'administration et le Conseil de fondation envisageront des mesures additionnelles uniquement si la santé durable de la CPE les rend absolument indispensables.

Bösch: Chez nous à la fondation, la renonciation à la rémunération n'est qu'une mesure parmi d'autres. Nous évaluons d'autres mesures. Nous pensons par exemple à des cotisations d'assainissement des employeurs et des salariés. Ces mesures dépendent du degré de couverture. Mais aucune décision n'a été prise encore.

«La CPE a très bonne mine par rapport à la moyenne de la branche. D'autres caisses sont contraintes de prendre des mesures nettement plus douloureuses.»

Dr. Rolf Bösch

Les assurés de la CPE sont-ils en comparaison moins bien lotis maintenant?

Bösch: Aucunement. La CPE a très bonne mine par rapport à la moyenne de la branche. D'autres caisses sont contraintes de prendre des mesures nettement plus douloureuses. De plus, les bonifications de vieillesse excèdent de loin les prestations LPP minimales à la CPE et sont aussi supérieures à celles de nombreuses caisses. Les avoires des assurés continuent ainsi d'augmenter plus vite que la moyenne, même si la fondation renonce provisoirement à la rémunération.

Baumgartner: Par le passé, nous avons une attitude prudente et conservatrice, raison pour laquelle notre situation est comparativement bonne. Si nous maintenons cette attitude maintenant, il se peut que les assurés en souffrent provisoirement. Dans la durée toutefois, ils profiteront de cette attitude prudente.

Quand comptez-vous avec le retour d'une couverture supérieure à 100 %?

Bösch: Je ne suis pas prophète. Mais je suis persuadé que les mesures prises garantissent durablement la sûreté et la stabilité de la CPE.

Baumgartner: J'attends son retour dans les trois à cinq prochaines années. Cela signifie aussi que les mesures prises ne pourront se supprimer l'année prochaine déjà.

INTERVIEW: MARTIN STUTZ

Exercice 2008 de la Fondation de prévoyance Energie

Forte position dans la tourmente

La CPE Fondation de prévoyance Energie n'a pu se soustraire à la tendance baissière ressentie sur les marchés financiers. Les degrés de couverture des deux compartiments sont descendus en deçà de 100 %. Le Conseil de fondation n'a pas tardé à prendre un certain nombre de mesures.

■ La CPE Fondation de prévoyance Energie n'a pu se soustraire à la baisse accusée sur les marchés financiers. Le degré de couverture est tombé de 105,33 % l'année antérieure à 88,96 % dans le compartiment 100, et de 125,89 % à 98,04 % dans le compartiment 120. L'Association suisse des institutions de prévoyance ASIP fait état d'un degré de couverture moyen de 96,5 % au 31 décembre 2008 en vertu d'un sondage effectué auprès de ses affiliées. Le Conseil de fondation n'a pas tardé à réagir. Au vu des résultats, il a pris un certain nombre de décisions visant à consolider l'équilibre financier. Le Conseil de fondation a décidé de renoncer définitivement à la rémunération des avoirs en 2008, et provisoirement en 2009 pour le

calcul inférieur à un an des sorties et des départs à la retraite. Le Conseil de fondation fixera le taux d'intérêt définitif pour 2009 à la fin de l'année. La forte part subrogatoire continue de garantir aux assurés des prestations supérieures à la moyenne.

Effectifs plus nombreux au compartiment 120

Les effectifs et la fortune se sont nettement étoffés. Au total, 1429 assurés et 845 bénéficiaires de rentes sont passés de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Ils venaient du groupe CKW, des entreprises EGL, de la commune municipale de Wettlingen et d'Energie Seeland AG.

Aperçu de la CPE Fondation de prévoyance Energie

	2008	2007
Nombre d'entreprises affiliées	106	89
Nombre d'assurés actifs	6 739	4 825
Nombre de bénéficiaires de rentes	3 236	2 284
	millions CHF	millions CHF
Prestations réglementaires	148,5	119,0
Total du capital de prévoyance	3 062,2	2 346,7
Placement de fortune	3 006,0	2 919,6
Degré de couverture compartiment 120	98,04 %	125,89 %
Degré de couverture compartiment 100	88,96 %	105,33 %
Performance compartiment 120	-19,26 %	6,60 %
Performance compartiment 100	-12,26 %	2,66 %

Les plus jeunes assurés



La retraite est encore très loin à l'horizon des apprentis et des stagiaires. Or, un nombre important des plus jeunes assurés de nos entreprises affiliées s'intéresse aux questions de prévoyance vieillesse. Le présent rapport annuel ouvre ses pages à cinq d'entre eux pour connaître leurs rêves, leurs idées et leurs attentes dans la perspective du troisième âge.

Les assurés et les bénéficiaires de rentes de la Fondation de prévoyance Energie reçoivent le rapport annuel 2008 automatiquement. Il peut aussi se télécharger sur le site internet www.pke.ch. Nous prenons par ailleurs vos commandes avec plaisir au 044 287 92 92.



Ronald Schnurrenberger



Elsbeth Kirchhofer



Rolf Ehrensberger

Une direction solide

La direction de la CPE a connu une transformation en profondeur ces derniers mois. Au travers des nouvelles affectations, la CPE entend s'armer pour relever les défis que lancent les marchés financiers, l'orientation renforcée sur la clientèle et la situation nouvelle sur les marchés.

■ ■ En janvier 2009, Beatrice Fluri, responsable du département des assurances, et Christoph Auckenthaler, responsable du placement de capitaux, ont quitté la CPE. Au même moment, Clivia Koch, présidente de la direction, a été nommée CEO. «La réorganisation de la direction s'avérait nécessaire pour faire face avec détermination et avec les qualifications requises à la nouvelle situation rencontrée sur les marchés», explique le président du Conseil de fondation Rolf Bösch.

Clivia Koch a opté pour une nouvelle orientation professionnelle et décidé de quitter la CPE fin avril. «Clivia Koch a largement contribué à mettre la CPE sur les rails», affirme le président du Conseil d'administration Kurt Baumgartner.

Jusqu'à ce que le poste soit repourvu, Ronald Schnurrenberger, spécialiste des caisses de pension et directeur de KPMG SA à Zurich, assurera l'intérim. La recherche d'un nouveau président de la direction a débuté. Le Conseil d'administration et le Conseil de fondation ont repourvu dès avril la direction des assurances et la direction du placement de capitaux. Rolf Ehrensberger reprend la direction

du placement de capitaux à partir de juin 2009. Il s'agit d'un gérant de fortune très qualifié et très expérimenté. Récemment encore, il était Head Credit Europe chez le réassureur Swiss Re à Zurich.

Elsbeth Kirchhofer reprend la direction des assurances en automne 2009. Elle compte une longue carrière très diversifiée dans les ressources humaines. Elle était dernièrement directrice Human Resources aux Centralschweizerische Kraftwerke (CKW) de Lucerne.

Le département des finances et des processus reste entre les mains de Bernard Rasper, membre de la direction. Elisabeth Sigrist, directrice de longue date de l'équipe Primauté des prestations, a choisi une nouvelle orientation professionnelle et quittera la CPE dans le courant de juin.

Le Conseil d'administration et le Conseil de fondation remercient les personnes sortantes de leur collaboration tout au long des années et de leur précieuse contribution au développement de la CPE.

La CPE répond à vos questions

■ Comment se fait-il que la CPE Fondation de prévoyance Energie puisse renoncer provisoirement à rémunérer les avoirs? La loi ne prévoit-elle pas un intérêt minimal sur les fonds relevant de la LPP...

D'après la loi, l'avoir de vieillesse LPP doit être crédité au taux d'intérêt minimal prévu. Le taux en question s'élève à 2% pour 2009. Les caisses de pension qui ne rémunèrent pas l'avoir ou qui le rémunèrent à moins de 2% pour améliorer l'équilibre financier déploient leur activité dans le volet surobligatoire. Celui-ci concerne d'un côté les salaires annuels supérieurs à 82 080 francs ou encore des parts d'épargne salariale excédant les prescriptions. Les prestations de la CPE sont nettement supérieures aux prestations minimales prévues dans la LPP.

En tenant pour chaque assuré un compte témoin reflétant les prestations prévues par la loi, la CPE veille à verser les prestations légales LPP plus l'intérêt correspondant. Les engagements selon la LPP sont repris dans le compte témoin, tout comme est crédité le taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral. Si la prestation réglementaire de la CPE s'avérait exceptionnellement inférieure à la prestation minimale selon la LPP, il faudrait verser cette dernière. L'organe légal de révision vérifie chaque année la bonne tenue du compte témoin.